



DOSSIER OGM

Comment ne pas
en consommer ?



12 ET 13 NOVEMBRE 2014
UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSTRUCTIVE ET APAISÉE

SOMMAIRE

■ Pages 3 à 9 : Vie nationale

Spécial compte-rendu de l'Assemblée générale

■ Pages 11 à 15 : dossier

OGM : comment ne pas en consommer ?



AGENDA

NOVEMBRE

- 12-13 : Assemblée Générale INDECOSA-CGT
- 18 : Conseil National de la Consommation
- 15 : Journée mondiale du recyclage
- 19 : Conseil d'administration ConsoFrance

DÉCEMBRE

- 03 : Journée Internationale des personnes handicapées
- 04 : Assemblée Générale ConsoFrance
- 05 : Journée mondiale du bénévolat
- 08 : Journée Mondiale du Climat
- 09 : Réunion plénière collectif ESE

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –

Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82

email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Claude Bruley • Comité de rédaction : Guy Beauné, Michèle Berzosa (dossier), Patrice Bouillon, Claude Bruley, Arnaud Faucon, Françoise Richel. Rédaction : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte

• Bimestriel imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail 94250 Gentilly. Prix de vente 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0415 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Papier recyclé

ÉDITO

Une AG renforcée pour peser sur les revendications des consommateurs !

Notre association vient de fêter ses 35 ans et a réuni son Assemblée générale les 12 et 13 novembre, temps fort de notre vie associative. Tout au long de ces deux jours, nous avons connu des débats très dynamiques, d'une grande richesse.

Nos 133 délégués présents ont abordé des questions de fond sur le consumérisme, les enjeux de société, notamment sur sa transformation et son évolution profondément inégalitaire.

Nos pistes de travail débattues et validées lors de l'Assemblée générale nous amèneront à travailler collectivement sur des dossiers tels que l'alimentation, l'économie circulaire, le logement, la santé, sans oublier bien sûr le surendettement, et toutes les questions de consumérisme que nos associations gèrent au quotidien.

Le pouvoir d'achat des salariés sera au cœur de nos réflexions.

Le point de contact exact entre la revendication de la CGT pour la valorisation des salaires et notre travail sur la formation des prix, ce qu'un camarade a appelé lors de l'AG le droit à consommer, ou le droit à la consommation, sera pour nous un fil rouge.

Nos actions en matière de santé devront aussi être renforcées afin d'assumer la responsabilité que nous confère l'agrément obtenu par Indecosa-CGT cette année dans ce domaine. Tout autant de dossiers que notre conseil d'administration largement renouvelé devra porter.

C'est avec un esprit solidaire que nous aborderons ce nouveau mandat qui, en lien étroit avec les structures syndicales, nous permettra de nous renforcer et de peser dans le débat sur les revendications des consommateurs ainsi que le réclame depuis 35 ans la vocation d'Indecosa-CGT.

Nous prendrons le temps de nous réunir aussi avec les associations en territoire afin de croiser nos expériences et de nous engager sur des initiatives collectives et partagées.

C'est ensemble, avec les associations, que nous construirons des réponses à la hauteur des besoins de notre société, et créerons des antennes avec nos syndicats dans les entreprises. Exprimons-nous, faisons entendre notre voix, faisons connaître nos actions sur la vie des salariés, leur logement, leur transport, leur pouvoir d'achat, leur santé...

Alors retrouvons nos manches et au travail !

Martine Sellier
Présidente

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal «Ensemble» des syndiqués de la CGT et dans le magazine «Vie nouvelle» de l'Union confédérale des retraités CGT ”



Une Assemblée générale constructive et apaisée

L'assemblée générale d'Indecosa-CGT s'est déroulée à Montreuil les 12 et 13 novembre 2014. Entre bilans de l'année passée et feuille de route pour celle à venir, des échanges constructifs ont marqué les séances. Un conseil d'administration élargi mettra en œuvre les axes de travail envisagés.

Il faut être honnête, ce 12 novembre au matin, dans la tête des 133 participants à l'Assemblée générale, la crise de la dernière assemblée de juin 2012 était encore très présente. Probablement rendait-elle les esprits un peu méfiants. Mais cette fois, et il faut aussi le reconnaître, les travaux furent teintés de calme et un esprit constructif fut partagé par tous. Chacun put exprimer clairement ses préoccupations et faire part de son expérience de terrain. Chacun prit part aux différents votes en ayant eu l'occasion préalable de faire entendre ses questionnements et d'obtenir, le plus souvent, des réponses. Cette fois, pas de heurt, pas d'interjection intempestive, pas d'attaque personnelle, mais des échanges nourris formulés dans le respect et la confraternité. Pour Claude Bruley, secrétaire général sortant d'Indecosa-CGT, « cela résulte notamment du travail engagé en territoire à travers les différentes réunions qui se sont tenues en amont de cette assemblée générale, que ce soit à l'initiative de comités régionaux, d'unions départementales ou d'associations. » En-dehors des votes obligatoires relatifs aux différents rapports (lire pages suivantes), l'Assemblée générale devait également présenter et mettre au vote la feuille de route de l'association, issue du CCN. Une feuille de route que le Conseil d'administration sortant a d'ailleurs privilégié dans ses réflexions lors de la préparation de l'AG. Celle-ci prévoit, notamment, des réflexions et des actions en faveur du droit à consommer, pour la défense du pouvoir d'achat, pour un rapport qualité/prix in-

cluant toutes les questions de développement durable, de santé, d'environnement, et pour la justice fiscale. Elle met à l'ordre du jour le combat pour les droits fondamentaux, soit l'accès au logement, à l'énergie, au transport, à la communication, à la santé.

Parmi les axes de travail, découlant naturellement de la feuille de route, le pouvoir d'achat, l'alimentation et l'économie circulaire sont proposés.

Travailler collectivement dans la CGT

Alors que le CCN souhaiterait rajeunir et féminiser le Conseil d'administration d'Indecosa-CGT, certains participants ont pointé la difficulté de mobiliser dans les syndicats et les entreprises, et de faire connaître et reconnaître l'action d'Indecosa-CGT. Daniel Collet, (Indecosa-CGT 35), ancien Président d'Indecosa-CGT, soulignait le potentiel de l'association et posait une question centrale. « Avec plus de 700.000 adhérents, nous disposons d'une richesse incomparable. Aucune autre association de consommateurs ne dispose de moyens comparables, nous sommes la plus importante association en nombre d'adhérents. Comment transformer ce potentiel en adhérents actifs ? » Avant de donner sa vision des solutions: « Faire connaître notre existence, faire mesurer notre utilité en réponse aux besoins des consommateurs salariés, populariser nos actions et résultats, et cela d'abord vers nos adhérents donc vers les syndicats CCT. »

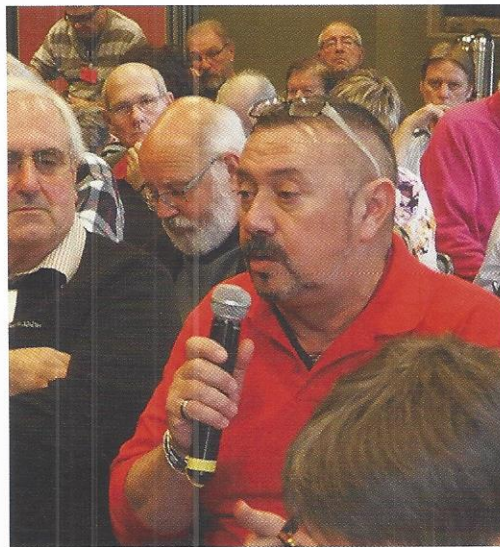


Guy Beauné, (Indecosa-CGT 72) ne dit pas autre chose lors de la présentation de la feuille de route du CCN. « *Indecosa-CGT a besoin d'être connue et reconnue tant au sein de la CGT qu'à l'extérieur. Il y a donc nécessité, et c'est le sens de la feuille de route du CCN, d'œuvrer à la relance d'un travail collectif dans la CGT et ses organisations.* »

Un fonctionnement démocratique

Bien des thèmes furent abordés par les camarades présents. À la veille des élections des représentants de locataires qui ont mobilisé de nombreux militants, de nombreuses interventions ont concerné le logement : la difficulté d'établir des listes de candidats aux élections, la mobilisation des camarades dans les entreprises, le travail des représentants de locataires, les expulsions, la tromperie de certains bailleurs... et évidemment les relations avec la CNL. De même, la santé fut évoquée. Un domaine dans lequel l'association a fait un réel bond en avant le 8 juillet 2014 en étant officiellement reconnue « association nationale pour la représentation des usagers du système de santé » dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Revenant à l'organisation des associations et à l'efficacité de leurs actions, la question de la formation des militants a été soulevée plusieurs



fois. Alain Coudin (Indecosa-CGT 17) insistait : « *la formation est primordiale pour les jeunes et les moins jeunes d'entre nous. La renforcer est une nécessité pour mettre en adéquation les besoins et notre exigence de répondre au mieux à ces besoins.* »

Les nombreuses interventions qui s'enchaînèrent durant les trois séances marquèrent le retour à un fonctionnement apaisé de l'association, à une vie démocratique et à une saine gouvernance propice aux futurs travaux. Une réalité que la nouvelle équipe, n'en doutons pas, aura à cœur de pérenniser. ■

Une forte participation

L'AG 2014 a rassemblé 133 participants (contre 80 en 2012) dont :

- 38 représentants d'organisations de la CGT,
- 4 de comités régionaux,
- 23 d'unions départementales,
- 7 de fédérations,
- 1 de l'UGICT,
- 1 de l'union confédérale des retraités,
- 2 de la confédération.

Indecosa-CGT remercie les camarades qui ont participé au bon déroulement des séances de travail :

- Le Bureau de l'AG :
Martine Sellier (Confédération),
Bernard Filliat (Auvergne),
Monique Guyard-Bureau (Isère),
Claude Amselle (Paris),
Joëlle Ronné (Gironde).
- La Présidence de la 1ère séance :
Solange Fasoli (FERC) et les assesseurs,
Bernard Saint Germain (Landes),
Patrice Moreau (Val d'Oise).
- La Présidence de la 2ème séance :
Dominique Piron (Sarthe) et les assesseurs,
Rachida Haddouche (Bouches-du-Rhône),
Isabelle Rocher (Indre-et-Loire).
- La Présidence de la 3ème séance :
Wilfrid Cardon (Seine-saint-Denis) et les assesseurs,
Brigitte Bonningue (Nord),
Christiane Corneloup (Rhône).

Indecosa-CGT a 35 ans !



Mercredi soir, alors qu'un pot fraternel marquait la fin des travaux de la première journée, Jean-Michel Cusset (Indecosa-CGT 63) a eu la bonne idée de marquer les 35 ans d'Indecosa-CGT par un récit historique tout à fait intéressant.

« *La naissance d'Indecosa-CGT revisitait les racines du syndicalisme CGT qui considèrerait les questions relatives à la consommation comme un élément de l'action syndicale* » rappelait Jean-Michel, le plus ancien adhérent de l'association, puisqu'il s'y est engagé dès les premiers jours... il y 35 ans ! Puis le camarade déroulait la longue histoire de l'association en commençant bien avant son acte de naissance officiel en 1979, mais en 1911 alors que la CGT menait déjà des études régulières sur les prix, établissait des indices du coût de la vie et se préoccupait de la prise en charge des questions du logement. Remontant jusqu'à aujourd'hui, Jean-Michel remémora aux militants présents la vocation de l'association et quelques une de ses actions menées au fil des ans.

Ce travail de mémoire considérable et essentiel pourrait prochainement être complété par Jean-Michel et aboutir à un ouvrage qui intéressera, c'est certain, tous les adhérents d'Indecosa-CGT et bien au-delà.



Bilan d'activité

« Nous n'avons pas à rougir du travail accompli »

Dans une période où les instances consoméristes sont étouffées, où les restrictions budgétaires mettent à mal le tissu associatif, les combats d'Indecosa-CGT ont eu quelques retentissements. S'ils n'ont pas tous été gagnés, de belles avancées sont à souligner.

C'est Arnaud Faucon (Indecosa-CGT 14) qui s'est attaché à retracer l'activité d'Indecosa-CGT durant sa dernière année et à dépeindre tout en nuances le contexte des actions menées. Un contexte qu'il scinda en deux périodes distinctes : « *une première plus riche, plus dynamique, avec notamment l'élaboration de la loi Hamon, et une seconde radicalement différente, avec une inflexion marquée en faveur de la politique de l'offre et une quasi mise en sommeil des organismes de concertation (...). À cela s'ajoutent des restrictions budgétaires sans précédent (...).* »

Une mobilisation autour de la loi Hamon

Durant l'élaboration de la loi, Indecosa-CGT s'est montrée efficace et réactive. Elle a pesé de tout son poids pour faire échouer les projets de dispositions contraires à l'intérêt des consommateurs. Ce fut le cas pour la mesure qui devait instituer le fichier positif, prétendument conçu contre le surendettement. Le fichier positif n'a heureusement pas vu le jour. L'association a également beaucoup réfléchi sur les modalités d'une action de groupe à la française. Si la procédure finalement adoptée n'est pas exactement celle qu'elle prônait, l'association se réjouit néanmoins de cette avancée importante pour les consommateurs. « *Désormais, les quinze associations de consommateurs agréées au niveau national peuvent agir en justice pour obtenir réparation des préjudices matériels subis par des particuliers : pratiques anticoncurrentielles, mauvaise exécution d'une vente ou d'un service, etc.* » précise Arnaud.

Néanmoins, déplore le militant, « *malgré notre mobilisation auprès des groupes parlementaires, nous n'avons pas réussi à faire passer certaines de nos revendications. C'est le cas de notre amendement contre certaines pratiques*

d'agences de recouvrement et de cabinets d'huissiers qui nous semblent abusives. »

Dans d'autres domaines, l'association a connu de belles initiatives. Alors que 600 000 personnes se trouvaient menacées de coupure d'électricité ou de gaz à la fin de la trêve hivernale, différentes actions ont été menées contre ses coupures. Une conférence de presse organisée à Montreuil connut alors une importante couverture médiatique et une mobilisation des camarades sur le territoire occupé le terrain pendant plusieurs semaines.

Des actions pour une consommation responsable

L'implication d'Indecosa-CGT dans les questions de responsabilité sociale des entreprises, en vue de promouvoir une consommation responsable, « *a apporté à l'association une grande visibilité aussi bien dans la CGT qu'auprès de l'opinion publique* ». Pour contraindre les multinationales à changer leurs comportements, l'association a déposé une plainte pour pratiques commerciales trompeuses contre Samsung et contre Schneider Electric. « *Samsung traite avec des fournisseurs chinois qui emploient des mineurs dans leurs usines, et Schneider Electric n'a pas hésité à délocaliser une production française vers la Malaisie pour continuer à polluer l'environnement et mettre en danger la santé de milliers de travailleurs* » explique Arnaud. En conclusion, Arnaud reconnaît des difficultés – certaines ont été surmontées, d'autres restent à régler – mais reste résolument positif pour l'avenir. « *Nous nous démarquons singulièrement d'une majorité d'associations de consommateurs qui semblent abdiquer en faveur d'un modèle économique inégalitaire et prédateur basé sur l'individualisme (...). À tout cela nous opposons la consommation responsable qui s'attache à la satisfaction des besoins, au devenir et à la valorisation des produits que nous consommons, à une condition de vie commune meilleure (...). Nous n'avons pas à rougir du travail accompli.* » ■



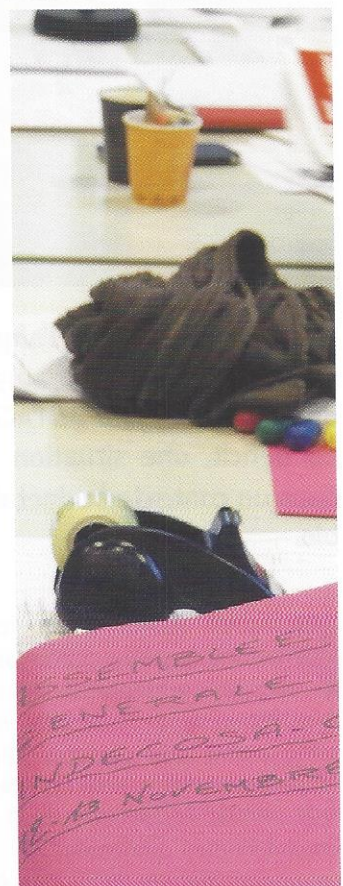
Résultat du vote d'approbation du rapport d'activité

Nombre total de voix (selon le principe de représentativité adopté) :

424 028

Pour : **98%**

Contre : **0%**



INDECOSA-CGT AGRÉÉE « SANTÉ » AU NIVEAU NATIONAL

Le 8 juillet 2014, Indecosa-CGT a été officiellement reconnue « association nationale pour la représentation des usagers du système de santé » dans les instances hospitalières ou de santé publique. Cet agrément est le résultat d'un travail de plus de huit ans mené notamment avec la Fédération de la chimie qui, grâce à ses éclairages, a permis aux militants d'Indecosa-CGT d'acquérir une bonne connaissance des

dossiers dans le domaine du médicament. C'est aussi l'aboutissement d'un certain nombre d'actions entreprises, par exemple sur le dossier Médiateur ou contre le retrait du Doliprane et du Dalfalgan de la liste des médicaments non substituables.

« L'agrément « santé » est aussi une lourde charge pour les années à venir, souligne Arnaud Faucon. En effet, nous avons besoin de nous renforcer aussi

bien sur le plan humain que sur le plan des compétences. Nous devons travailler le plus collectivement possible avec les Fédérations, les régions, les Unions départementales et les Unions locales. Sur le territoire, nous devons créer des synergies avec les comités régionaux pour être plus efficace. Il est indispensable de nous appuyer sur les deux grandes Fédérations des organismes sociaux et de la santé pour bénéficier de leur expérience (...). »

Rapport financier : « il faudra trouver de nouveaux financements durables »



Procédure obligatoire, l'approbation des comptes de l'exercice 2013 s'est tenue dès le premier jour de l'AG. Un compte en déficit, une situation qui perdure dans un contexte budgétaire défavorable.

Françoise Richel, trésorière sortante de l'association, s'est prêtée au difficile exercice de la présentation des comptes. Aidée dans l'établissement du bilan financier par le commissaire aux comptes Nicolas Moreau, l'expert-comptable Alain Doisneau, et la camarade présidente sortante de la CFC, Monique Guyard-Bureau (Indecosa-CGT 38), Françoise analyse les grandes lignes de celui-ci.

Première constatation, le bilan dégage un résultat en déficit de 59 714 euros, une tendance qui perdure depuis 2009. « Nous n'avons pas su ou pas pu prendre les mesures nécessaires au redressement. Pourtant, la situation est difficile, notre fond associatif s'amenuise » explique Françoise.

Notamment à l'origine de ce déficit, la baisse importante des subventions de la DGCCRF de 7% (une baisse qui doit s'accroître sur 2014 avec -9,9%). Autre cause, « les adhésions individuelles et Cogetise sont insuffisantes » précise la trésorière. Françoise, après avoir dressé la liste d'autres postes de dépenses devant être revus à la baisse, et souligné que les impôts, taxes et cotisations sociales avaient progressé de 18%, insista sur les rentrées d'argent. « Il faudra trouver de nouveaux financements durables. » Et expliquant ses propos « ici, il n'est pas question de richesses injustement réparties mais d'insuffisances financières pour mener notre activité militante à bien. (...) Il est également important d'obtenir la transparence des subventions délivrées aux quinze associations nationales. Nous nous sommes adressés récemment à l'Assemblée nationale qui vient de mettre en place une commission de travail sur le financement des associations. » À suivre...

Et en conclusion : « Nous fêtons notre 35e anniversaire. (...) Nos propres difficultés et la situation économique et sociale du pays ne nous ont pas encore permis de résorber notre déficit. Mais nous sommes tenaces, et avec la CGT, nous gagnerons des jours meilleurs. » ■

Résultat du vote d'approbation du rapport financier

Nombre total de voix (selon le principe de représentativité adopté) :

424 028

Pour : **72%**

Contre : **9%**

Abstention : **19%**

Quitus à la trésorière

Pour : **80%**

Contre : **7%**

Abstention : **13%**



LE RÔLE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE

Formant une commission indépendante des administrateurs, les membres de la CFC, présidée par Monique Guyard-Bureau, ont participé à chaque Conseil d'administration avec, chaque fois en amont, une séance de travail avec la trésorière Françoise Richel. Ils se sont impliqués dans les journées d'étude sur la gouvernance. Pour s'acquitter au mieux de leur mission, ils ont bénéficié d'une formation spécifique. La Commission financière de contrôle s'est assurée qu'il n'y avait pas d'irrégularités par rapport aux règles d'engagement des dépenses définies. Elle a analysé les écarts constatés et a apporté à plusieurs reprises des correctifs.

Avec la trésorière, les membres de la CFC ont rencontré l'administrateur confédéral pour examiner d'éventuelles économies sur les loyers et les charges de l'association. Au final, la CFC partage les préoccupations de l'association quant à sa mauvaise santé financière mais, en la parole de sa présidente Monique Guyard-Bureau, « propose de donner quitus à la trésorière, Françoise Richel, que nous félicitons pour sa forte implication dans l'économie de gestion de l'association. »

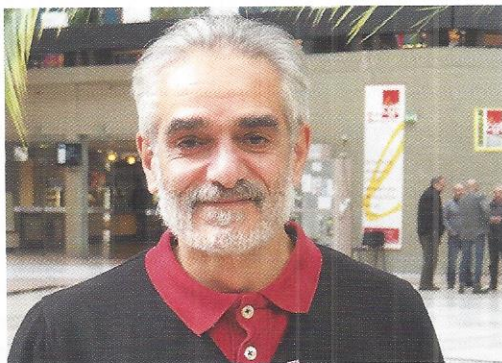
Renouvellement du mandat du cabinet de commissaires aux comptes COEXCO

Pour : 87%
Contre : 7%
Abstention : 5%

Vote de la feuille de route et des axes de travail :

Contre : 1

Droit à consommer : un droit flou dans une société inégalitaire



Distinguant le droit de la consommation du droit à consommer, Jean-Jacques Neyhouser a développé toutes les subtilités de ce droit à la consommation et en a déduit les nécessaires implications d'Indecosa-CGT.

Si le droit de la consommation est un ensemble de règles et de mesures essentiellement destinées à protéger le consommateur et à rendre l'acte de consommer plus sûr, le droit à la consommation est une notion plus floue, soutenue par aucun texte officiel, par aucune loi. Jean-Jacques Neyhouser (Indecosa-CGT 57) explique. « *Le droit de consommer (ou droit à la consommation) ne fait pas partie des droits fondamentaux alors qu'il va de soi que le fait de pouvoir se nourrir, s'habiller, se soigner, se loger, se transporter ... sont des nécessités, parfois vitales, pour tous les humains.* » Mais il faut bien le reconnaître, cette nécessité est loin d'être toujours accessible. Des restrictions de tout ordre peuvent l'enfreindre, restrictions morales, juridiques, mais aussi économiques. Jean-Jacques poursuit. « *Même dans les sociétés soi-disant les plus avancées au plan économique, aux Etats-Unis comme en Europe, des masses d'individus, pour de multiples raisons, sont exclus du champ de la consommation soit partiellement, soit totalement. Le droit à la consommation constitue dès lors un marqueur social, un marqueur des privilégiés qui peuvent consommer, qui en ont les moyens, ceux qui ont un salaire ou des revenus suffisants, le pouvoir d'achat, pour s'offrir les biens et les services disponibles sur le marché.* »

Après avoir démontré les contradictions d'une société de consommation inégalitaire et cruelle, qui laisse une partie de ses citoyens sans pouvoir d'achat, Jean-Jacques abordait les responsabilités qu'induit cet état de fait pour les associations de consommateurs et en particulier celle de la CGT.

Quand production et consommation se rejoignent

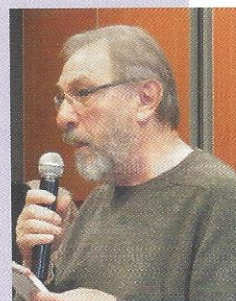
« *Notre responsabilité est d'assumer la lutte la plus efficace possible contre les inégalités et les injustices dans le champs de la consommation aux côtés des consommateurs salariés (et aussi des précaires, chômeurs, etc) et aux côtés des exclus du droit à consommer afin de conquérir véritablement ce droit.* »

Mais cette consommation doit répondre à des exigences de développement humain durable. Et la production, comme la consommation, doit respecter le droit des salariés, où qu'ils se trouvent, et l'environnement sur toute la planète. C'est ainsi que concluait le camarade : « *Le droit de consommer est donc indissociable du droit de produire dans des conditions dignes et respectueuses des individus et de l'environnement.* » ■

LE POUVOIR D'ACHAT PAR PATRICE BOUILLON (UGICT) (EXTRAIT)

« La problématique du pouvoir d'achat nous conduit naturellement à nous interroger sur la place de notre association dans le mouvement social, dans le syndicalisme CGT. Notre action doit évoluer entre deux objectifs : d'une part, la construction de droits à défendre face à la progressive organisation de l'État, des entreprises et du patronat, d'autre part, la responsabilité face aux injustices et inégalités produites par les ordres économiques.

Aussi, notre action se situe au cœur du marché, dont nous visons la transformation, afin de sortir des seules logiques marchandes. »



L'ALIMENTATION PAR ALICIA GIRARDIN (INDECOSA-CGT 25) (EXTRAIT)



« Face à l'omniprésence du lobby agro-alimentaire dans les instances de décision, il est temps d'opposer la parole des citoyens.

Indecosa-CGT travaillera au renforcement de ses liens avec toutes les structures de la CGT. Nous devons porter ensemble des revendications et propositions en direction des consommateurs salariés afin de faire évoluer les législations dans le respect de l'humain et de l'environnement.

Nous devons également développer des synergies avec des organisations qui partagent nos valeurs. »

Nous devons également développer des synergies avec des organisations qui partagent nos valeurs. »

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR PHILIPPE ANTOINE (INDECOSA-CGT 04) (EXTRAITS)



« Avant de préciser ce qu'est l'économie circulaire, je veux rappeler quelques valeurs que nous portons syndicalement. Des valeurs planétaires de solidarité, de paix, de justice sociale, pour nous ici mais aussi

pour toute l'humanité. Quoi que nous puissions en penser, ces valeurs sont intimement liées aux questions que nous nous posons. À regarder l'état du monde, ses rapports de force, ses consommations, ses ressources, sa démographie, (...), nous conduisent à regarder différemment les choses. (...) Des rééquilibres devront se faire. (...) Ne pas travailler sur ces questions, c'est prendre des risques pour l'humanité. »

Lire aussi le dossier Économie circulaire du IN n° 156

Vote du CA et CFC

Élu à la majorité absolue (selon le principe de représentativité adopté au nombre total de voix) : **380 907**

TROIS QUESTIONS À MARTINE SELLIER :

« Des **débats de fonds** sur des questions de société essentielles »



IN : C'est la première fois que tu assistes à une AG d'Indecosa. Quelle impression en retires-tu ? Comment pourrais-tu qualifier ce moment de rassemblement ?

Martine Sellier : L'assemblée générale m'a surprise à plus d'un titre. Tout d'abord par son haut niveau politique. Les débats que j'ai entendus étaient de vrais débats de fonds sur des questions de société essentielles. Souvent, les propos tenus dépassaient la simple défense des droits individuels mais revendiquaient plus largement un véritable changement de société. C'était très intéressant.

Ensuite, j'ai trouvé que les échanges étaient empreints d'un bon esprit et d'une grande attention. L'ambiance m'a semblé fraternelle, responsable, rassembleuse et extrêmement dynamique.

IN : Tu as écouté les interventions des camarades durant toute l'AG. Qu'est ce que tu retiens en priorité de leurs propos ?

M. S. : Je retiens avant tout l'expression d'une préoccupation à l'égard de tous : des salariés bien sûr, mais aussi des personnes sans emploi, des retraités, des handicapés, des familles monoparentales... Et cela avec une volonté clairement affichée d'intervenir con-

crètement. Par exemple en matière de pouvoir d'achat, de logement, de santé...

Ensuite, si les camarades sont globalement satisfaits de l'action d'Indecosa-CGT, ils ont néanmoins laissé entendre un besoin important de communication et d'information. Ils ont exprimé une exigence que nous devons prendre en compte.

IN : Une fois encore la volonté de travailler davantage en lien avec les syndicats, en région et au niveau national, s'est fait entendre. Comment perçois-tu cette demande ?

M. S. : Depuis le CCN de mai dernier et dans le cadre de la préparation de l'AG, nous avons pris de nombreux contacts avec les structures de la CGT, les fédérations, les régions, les UD. Nous avons commencé à dégager des pistes de travail, par exemple autour des questions relatives à l'eau, au logement, à l'énergie, etc. Nous nous sommes engagés à poursuivre ce travail indispensable. Je pense par exemple à la santé. Il est évident que, le plus souvent sur cette question, nous serons amenés à travailler à l'échelle de la région. C'est certain, nous devons travailler plus et mieux avec toutes les structures de la CGT.



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INDECOSA-CGT

Nom	Prénom	Association ou Organisation	Membré du Bureau
AMSELLE	CLAUDE	INDECOSA 75	
ANTOINE	PHILIPPE	INDECOSA 04	
ARDIL	YVES	FD SERVICES PUBLICS*	
BARBIER	PATRICK	INDECOSA 11	
BEAUNÉ	GUY	INDECOSA 72	X
BEROUARD	PATRICIA	UD CGT 37*	
BERTIN	LUCIEN	INDECOSA 44	X
BONNINGUES	BRIGITTE	INDECOSA 59*	X
BOUILLON	PATRICE	UGICT	X
BRULEY	CLAUDE	INDECOSA 93	Secrétaire
CARBOU	FRANÇOIS	INDECOSA 09	
CARDON	WILFRIED	INDECOSA 93*	
CHANEL	CLAUDE	INDECOSA 01	
CORNELOUP	CHRISTIANE	INDECOSA 69*	
COUDIN	ALAIN	INDECOSA 17	X
CUSSET	JEAN-MICHEL	INDECOSA 63	
DARIDE	CLAUDIA	INDECOSA 35	
DESSOLLE	LAURENT	INDECOSA 50	
DOS SANTOS	FABIENNE	INDECOSA 75	
DUBOIS	ANNICK	INDECOSA 35*	
EL MAGHILI	FATIMA	INDECOSA 93*	
FASOLI	SOLANGE	FERC*	X
FAUCON	ARNAUD	INDECOSA 14	X
FERNANDEZ	CHRISTOPHE	INDECOSA 03*	
FILLIAT	BERNARD	Comité Régional Auvergne	
FLORET	JEAN-PIERRE	UCR	
FLORIN	ALAIN	CNPE*	
GIRARDIN	ALICIA	INDECOSA 25	X
GRANDVIENNOT	BERNARD	INDECOSA 39	
HADDOUCHE	RACHIDA	INDECOSA 13*	
HISLAIRE	LUCIEN	INDECOSA 74	
KALAI	ABDELMAJID	INDECOSA 13*	
KHALIFA	CHRISTIAN	FD ORGA. SOCIAUX*	
LEBARBIER-CHAILLOT	CÉLINE	INDECOSA 72	
MECHAIN	CHRISTIAN	INDECOSA 38	
MENET	ERIC	INDECOSA 44*	
MICHEL	ROGER	FD PRO. VENTE	
MOREAU	PATRICE	INDECOSA 95*	
MORVAN	DENIS	INDECOSA 02	
MURCIA	JEAN-RAYMOND	Comité Régional Rhône Alpes	
NEYHOUSER	JEAN-JACQUES	INDECOSA 57	X
PILET	ROMUALD	INDECOSA 35	X
PIRON	DOMINIQUE	UD CGT 72*	X
RICHEL	FRANÇOISE	INDECOSA 75	Trésorière
ROCHER	ISABELLE	INDECOSA 37*	
RONNÉ	JOELLE	INDECOSA 33	
ROUSSEL	CLAUDE	INDECOSA 64	
SAINT-GERMAIN	BERNARD	INDECOSA 40*	
SARDIN	JEAN-CLAUDE	UD CGT 86*	
SELLIER	MARTINE	CONFÉDÉRATION CGT*	Présidente
THIVOLLE-MORAND	MARC	Syndicat Banque de France*	
TRAVERS	JACKY	INDECOSA 76*	
Membres de la CFC			
BELAVAL	JEAN-HENRI	INDECOSA 81*	
SCHERER	MICHEL	INDECOSA 57	
SEGUIN	COLETTE	INDECOSA 80*	



* Nouveaux membres



EXPERT DE PROXIMITE DES CE ET CHSCT



Expert CHSCT agréé
par le ministère du travail,
agréé pour la formation
des membres des CHSCT
et pour la formation
économique des
membres des CE.

3 activités pour **Comprendre, Analyser et Agir** sur la relation entre le travail et les questions sociales liées aux conditions de vie et d'emploi des salariés :

LA FORMATION

Des élus formés pour être des acteurs efficaces et incontournables sur les questions économiques et sociales.

L'EXPERTISE AUPRES DES CHSCT

Utiliser le droit à expertise pour identifier les risques et agir sur l'organisation du travail et la santé des salariés.

LES ÉTUDES, LE CONSEIL

Un accompagnement au plus près des besoins des élus pour mener des analyses pointues.



ÉMERGENCES EST PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE,
CINQ DÉLÉGATIONS RÉGIONALES SONT À VOTRE ÉCOUTE :

PARIS - LYON - MARSEILLE - BORDEAUX - LILLE

ACCUEIL - CONSEIL

01 55 82 17 30

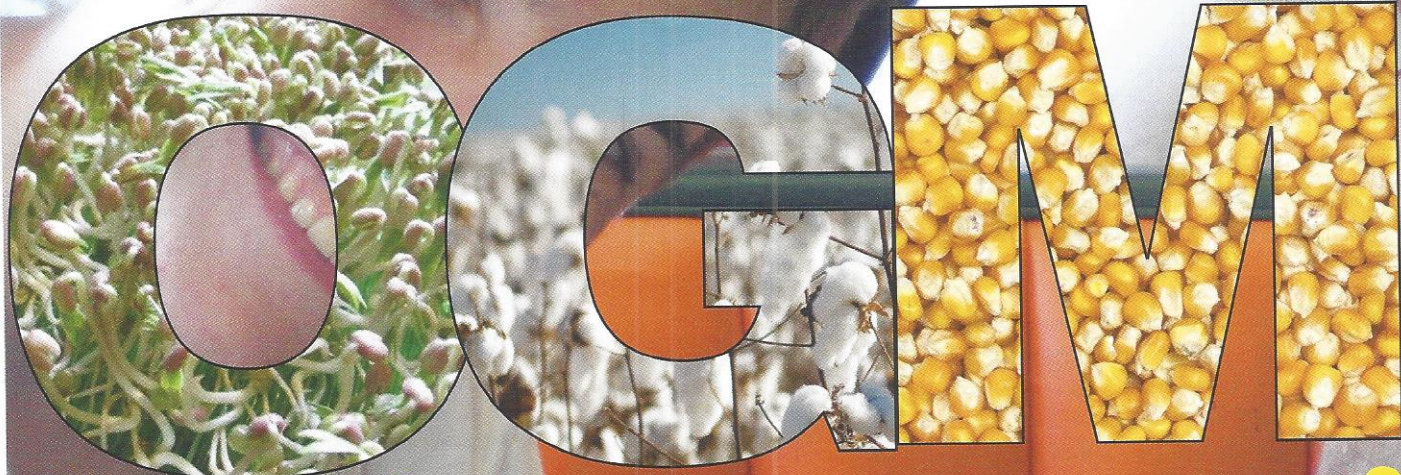
info@emergences.fr

www.emergences.fr

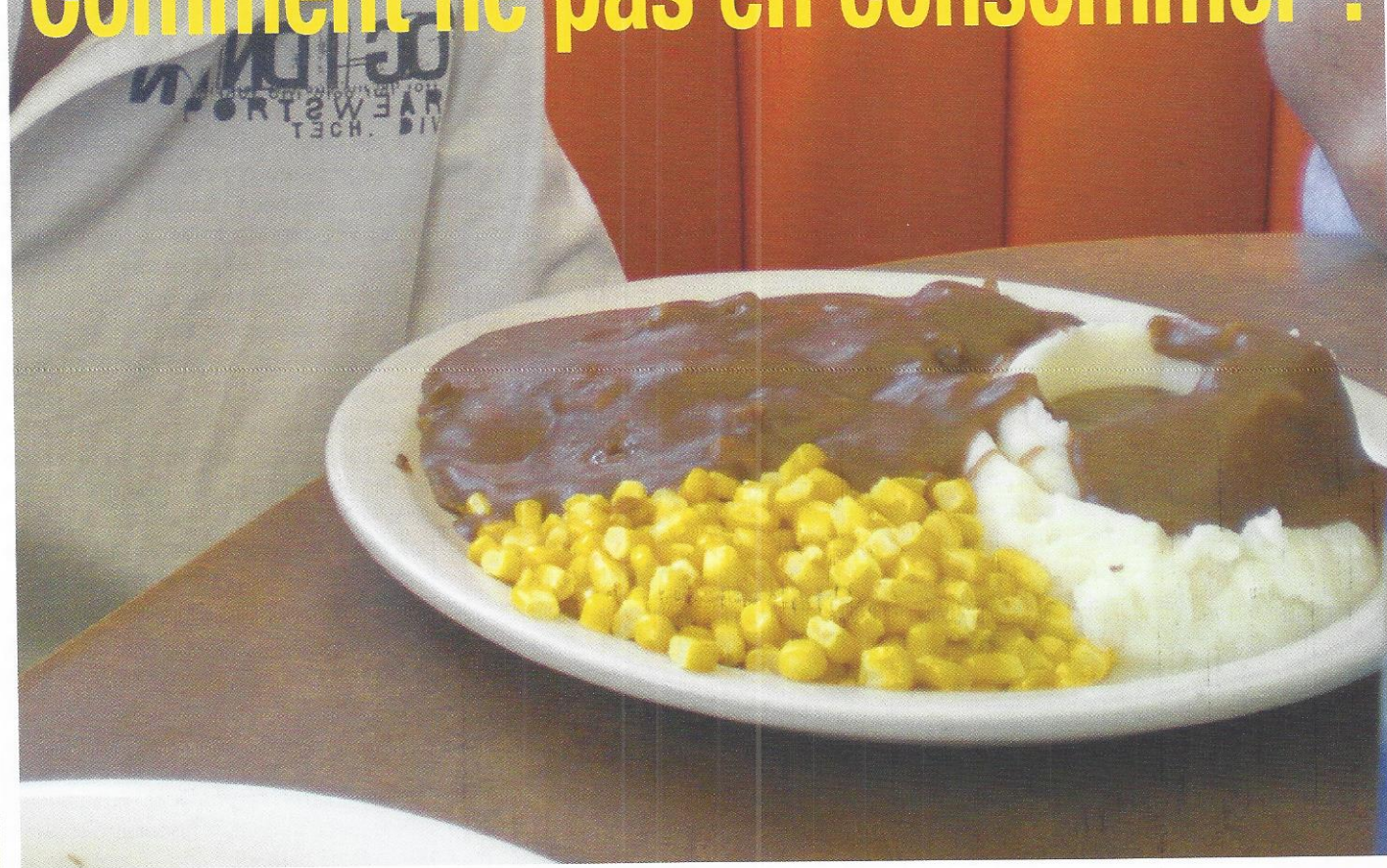


émergences

formation conseil expertises



Comment ne pas en consommer ?



Même si nous nous y opposons, il n'est pas certain que nous y échappions. Cela fait plus de vingt ans que des industriels s'activent pour les répandre partout dans le monde. Leur combat est emprunt d'une grande opacité. Face à eux, les consommateurs doivent rester vigilants.

En France, risque-t-on de consommer des OGM avec notre alimentation quotidienne ? Quelles menaces représentent-ils pour notre santé ? Pour notre environnement ? Nous sommes nombreux à nous poser ces questions sans bien savoir y répondre. Des règlements et des législations, nationaux et européens, se succèdent et se contredisent, des études, à peine publiées, sont contestées, des messages rassurants, à peine diffusés, sont démentis, des champs de maïs transgénique sont arrachés par les faucheurs volontaires alors même que l'on nous dit que sa culture est interdite... Difficiles de voir clair dans cette controverse publique que soulèvent

la culture et la commercialisation des OGM depuis plus de vingt ans.

La recherche publique impuissante

La question concerne évidemment les consommateurs et toute la société civile, mais aussi les agriculteurs, les acteurs économiques de la filière agrochimique et les semenciers. Deux clans s'affrontent : d'un côté les grands groupes industriels et leurs soutiens politiques prônent une forme de « progrès » résultant d'une agriculture productiviste et de l'innovation, de l'autre, les opposants aux OGM arguent que leur innocuité est loin d'être démontrée tant pour les consommateurs que pour

l'environnement et qu'ils créent une dépendance des agriculteurs vis-à-vis des semenciers. Dans ce combat, la recherche publique a totalement perdu la main au profit des industriels.

Elle n'assume plus, comme après guerre, son rôle de moteur, de régulateur et de référence scientifique aux côtés des pouvoirs publics. Les décisions politiques ne sont plus dictées par l'intérêt général mais par les intérêts économiques défendus pas le lobby des agro-industriels. Comme l'écrivaient en 2012 Christophe Bonneuil, Frédéric Thomas et Olivier Petitjean dans leur ouvrage « Semences : une histoire politique » (éditions Charles Léopold Mayer) « L'innovation en matière de sélection végétale est désormais et avant tout commandée par des logiques de marché et de profit. »

Un problème planétaire

La question des OGM ne peut pas être tranchée au niveau d'un État seul. Compte tenu de la puissance mondiale des groupes industriels en présence, son échelle est planétaire. Pour autant, l'adoption des OGM varie énormément d'un pays à l'autre, notamment en raison du caractère permissif, ou au contraire strict, de sa législation. Aux USA, par exemple, les Américains ingurgitent des OGM depuis la fin des années 90 et près de 80% des aliments consommés en contiennent. À l'inverse, la France, après avoir été à la pointe des essais et des expérimentations en champs libres, fait aujourd'hui figure de bastion de résistance. Ses parlementaires



ont adopté en mai dernier une loi pour interdire la culture du maïs MON810, loi ayant fait l'objet d'un recours par ses opposants mais finalement validée par le Conseil constitutionnel. Dans les états européens, de manière générale, les positions politiques sont contrastées et le processus réglementaire complexe. Certains pays en cultivent et autorisent leur mise sur le marché, d'autres s'y opposent. Globalement, la Commission européenne y est plutôt favorable. Pour preuve la décision du comité de réglementation a décidé en juillet dernier de renouveler l'autorisation à l'importation d'une variété de maïs génétiquement modifié malgré la publication d'études scientifiques mettant en lumière des problèmes potentiels pour la santé.

Un manque de transparence criant

Une nouvelle réglementation sur les OGM a été adoptée en juin dernier par les États-membres de l'UE donnant la possibilité à chaque État d'autoriser ou non, sur toute ou partie de son territoire, la mise en culture d'un OGM autorisé au niveau

européen. Si Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, s'en félicitent, José Bové, notamment, considère que ce règlement est un recul face aux lobbies OGM et un piège tendu par ces derniers. Pour le député européen Europe Écologie-Les Verts, vice-président de la commission agriculture et développement rural au Parlement européen, la France a fait une très grande erreur d'analyse en soutenant cette proposition. La possibilité pour un État-membre d'obtenir l'exclusion totale ou partielle de son territoire d'une mise en culture sera totalement sous l'emprise de la Commission et des entreprises dont l'objectif commun est d'accélérer le processus d'autorisation et ainsi d'ouvrir le territoire européen aux plantes OGM.

Questions de civilisation, les décisions politiques concernant les OGM sont complexes et caractérisées le plus souvent par un manque de transparence criant. Si certaines figures, parmi les opposants, sont particulièrement médiatiques et efficaces, elles combattent face à des firmes d'une puissance financière énorme et capables d'un lobbying redoutable. En 2013, l'entreprise Monsanto, fabricant de l'herbicide Roundup et distributeurs du maïs OGM tolérant au désherbant, a vu son bénéfice net bondir de 10,4% à 2,74 milliards de dollars.

Pourtant, même si les législations sont fragiles et la vigilance reste une nécessité permanente, l'Union européenne, hors Espagne et Portugal (95% de la production européenne se situe sur la péninsule ibérique), demeure un territoire où très peu de cultures OGM sont pratiquées. Le problème relève en revanche de l'importation d'aliments OGM destiné au bétail. C'est ainsi qu'en consommant de la viande, des œufs, du poisson ou du fromage, nous sommes exposés, sans avoir la possibilité d'en être informés, à l'ingestion de produits OGM.

Les règles d'étiquetage en vigueur

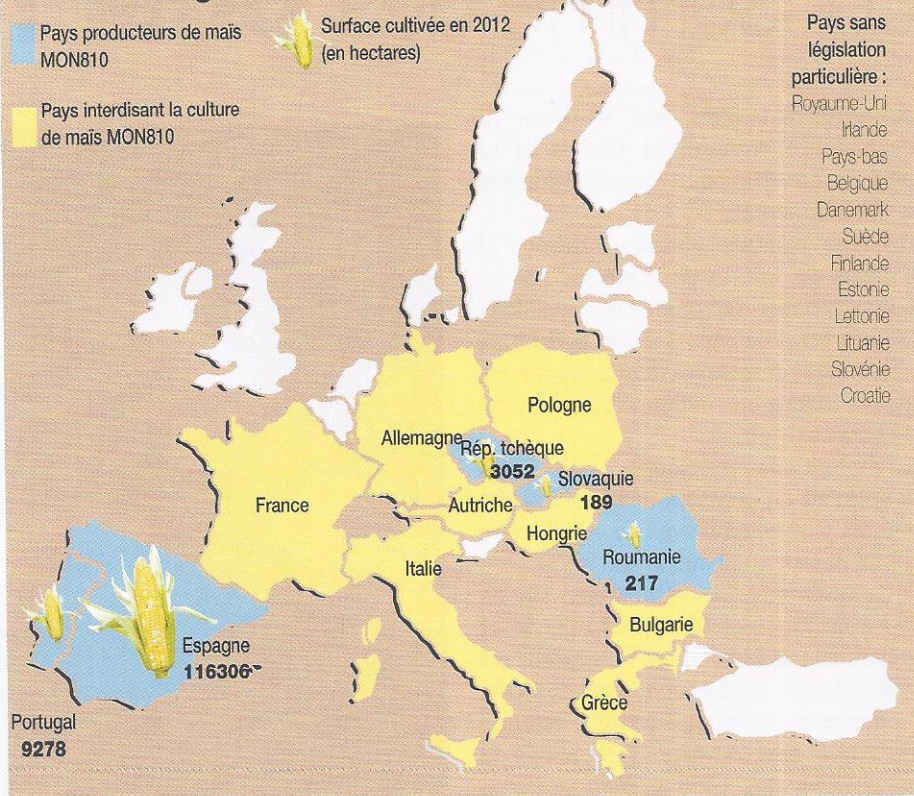
Si un produit fini contient plus de 0,9% d'ingrédients OGM, l'industriel est tenu de faire figurer la mention « génétiquement modifié » accolée au nom de l'ingrédient concerné dans la liste des ingrédients.

Depuis 2012, les industriels qui n'utilisent aucun OGM dans la chaîne de production ont le droit d'apposer sur leurs produits la mention « sans OGM » ou « nourri sans OGM ». Ce qui signifie que le produit fini contient au maximum 0,1% d'OGM et que cela n'a pu être évité.

Aujourd'hui malheureusement, aucun étiquetage n'est obligatoire pour signaler les produits issus des animaux d'élevage nourris aux OGM.

Le label AB ou encore « l'Eurofeuille », logo européen des produits biologiques, certifie qu'aucun OGM n'entre dans la composition de l'aliment. En effet, l'agriculture biologique exclut de son cahier des charges tous les OGM à tous les stades de la fabrication.

OGM : la législation dans l'Union européenne



Les OGM en chiffres

La culture mondiale des plantes OGM a atteint **175,2 millions d'hectares** en 2013. Sa progression est constante (de l'ordre de 3% par an selon les années). 75% des cultures OGM sont des cultures de soja, viennent ensuite le maïs, le coton et le colza.

80% des OGM cultivés dans le monde servent à la fabrication des aliments destinés aux vaches, cochons, volailles et poissons d'élevage.

Il existe **3 types principaux de plantes OGM** : celles qui sont tolérantes à des herbicides (environ 70%), celles qui produisent elles-mêmes un insecticide contre certains parasites (environ 20%), et celles cumulant les deux caractéristiques (environ 10%).

Les OGM ont engendré en 2011 un chiffre d'affaire de plus **13.2 milliards de dollars**.

Les Etats-Unis et le Brésil restent les plus grands cultivateurs d'OGM, avec respectivement **70,1** et **40,3 millions d'hectares**. Viennent ensuite la Chine, l'Inde, l'Argentine et l'Afrique du Sud (soit, ensemble, 47% des surfaces totales cultivées dans le monde).

En Europe, la culture d'OGM en 2012 se décompose ainsi : Espagne (environ **140 000** hectares), le Portugal (**9 000** hectares), la République Tchèque (**3 000** hectares), la Roumanie (**250** hectares) et la Slovaquie (**200** hectares). La seule plante OGM cultivée en Europe est le maïs MON810 de Monsanto.

13 dossiers d'OGM attendraient leur autorisation de culture sur le territoire de l'UE.

Si les cultures sont rares en Europe, les OGM sont néanmoins importés : environ **50** organismes génétiquement modifiés sont présents sur le marché, par exemple du coton, des betteraves, des pommes de terre ou du soja.

Au restaurant ? À la cantine ?

Aucune obligation de transparence ne s'impose aux restaurateurs et à la restauration collective. Il n'est donc pas impossible que nous consommions des OGM en prenant nos repas dans ces lieux. Si, pour satisfaire sa clientèle, la grande distribution préfère ne pas mettre

en rayon des produits étiquetés comme contenant des OGM (une trentaine est dans ce cas), les restaurants, quant à eux, peuvent profiter de l'absence de réglementation pour nous refourguer en douce une huile de soja ou de colza transgénique.



Pourquoi on consomme des OGM ?

Si un État peut encore s'opposer à la culture des OGM sur son territoire, il ne peut éviter leur importation, notamment sous la forme d'aliments pour le bétail.

En Europe, 80% des OGM importés sont utilisés pour nourrir les animaux d'élevage. Presque la moitié des protéines consommées par le bétail français (maïs et soja) provient d'Amérique du sud, du Brésil et d'Argentine, et est issue d'OGM (en provenance de ces pays, la filière sans OGM est insignifiante et soulève des problèmes d'approvisionnement). La France est l'un des plus gros importateurs et consommateurs de tourteaux de soja transgénique.

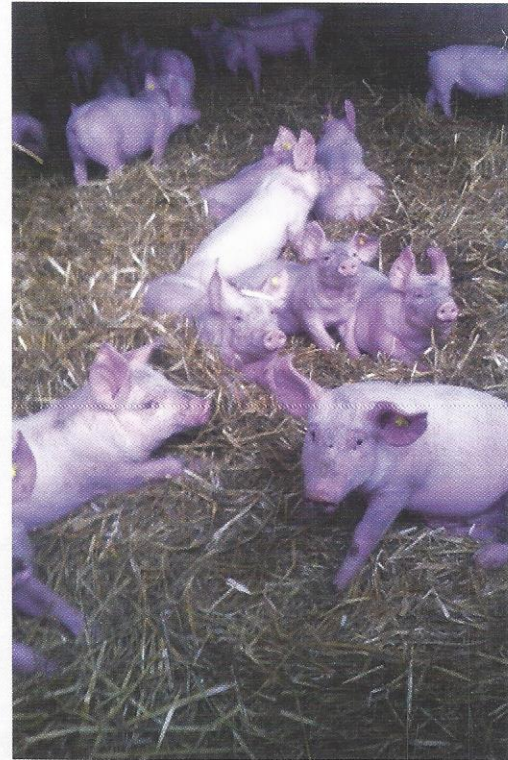
Les agriculteurs, français notamment, ont recours à ces aliments pour obtenir une croissance des animaux plus rapide par un apport massif de protéines. La conséquence est que ces agriculteurs

se retrouvent dans une situation de dépendance économique terrible et en porte-à-faux d'un point de vue sanitaire et environnemental.

L'élevage français absorbe environ 3,5 millions de tonnes de protéines par an quand la France n'en produit que 2 millions. D'après les promoteurs d'une agriculture paysanne et durable, les solutions pour une indépendance en matière d'alimentation du bétail existent.

Il s'agirait de développer une filière adaptée et de promouvoir la culture des plantes plus adaptées que le soja à notre climat et tout aussi nutritives.

Cette alternative remettrait bien sûr en cause la structure ultra productiviste et industrielle de l'agriculture telle qu'elle est pratiquée par ses principaux acteurs. Une tendance qui ne semble pas être retenue alors que s'est ouverte cette année la ferme-usine des 1000 vaches et qu'un projet de poulailler géant dans la Somme bénéficie de l'aide de la Banque publique d'investissement.



DES OGM DANS NOS ASSIETTES

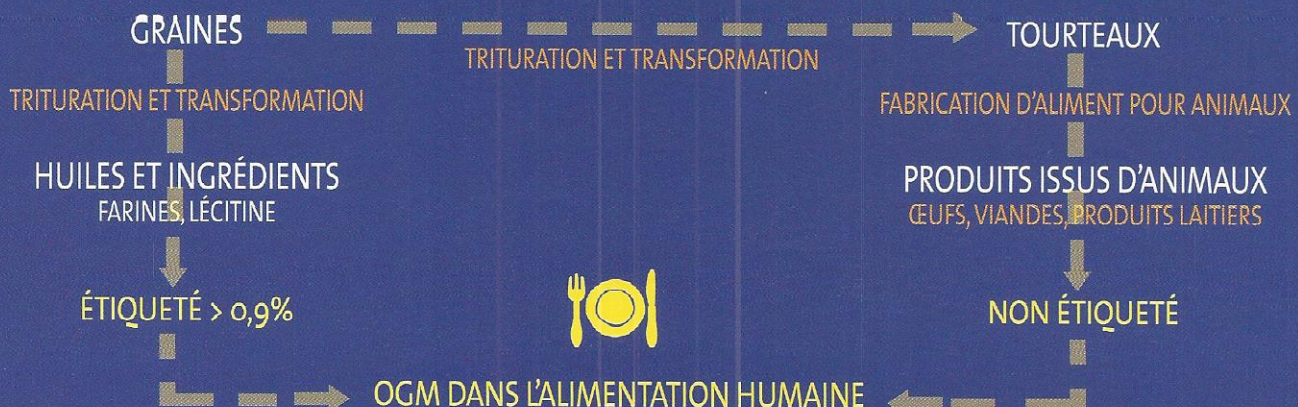


GRAINES OGM
SOJA, MAÏS, COLZA



PRODUCTEURS ET PAYS EXPORTATEURS
ÉTATS-UNIS, BRÉSIL, ARGENTINE, CHINE

EXPORTATION VERS L'EUROPE



ZONE HORS TAFTA

Tafta... et l'étiquetage s'en va

L'accord de libre échange transatlantique menace le principe d'étiquetage des OGM. Explications (selon le site de veille citoyenne Inf'OGM).

Le traité « Transatlantic Free Trade Agreement » (TAFTA) est un vaste accord de libre-échange en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis. Négocié en toute opacité, il comporterait de nombreux dangers pour les normes sociales, environnementales et sanitaires. Il représente aussi une menace pour la démocratie. Le cœur de la négociation porte sur l'harmonisation des réglementations, juridiques, comptables, financières, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques, d'étiquetage, de protection des marques et des brevets, etc.

La transparence, une entrave au commerce ?

L'Union européenne, contrairement aux

USA, impose un étiquetage des produits contenant des OGM (lire encadré sur « Les règles d'étiquetage en vigueur »). Le chapitre de l'accord intitulé « barrière technique au commerce » pourrait inclure l'interdiction d'étiqueter les produits contenant des OGM, une idée défendue par l'OMC qui voit là une entrave au commerce international.

C'est ainsi que les USA voudraient intégrer dans ce traité ce que le Codex alimentarius*, lui-même, a laissé à la juste appréciation des États.

Des États affaiblis face aux agrochimistes

De nombreuses organisations non gouvernementales dénoncent cette menace ainsi que la volonté du gouvernement des États-Unis d'inclure dans l'accord un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Déjà présent dans de nombreux traités bilatéraux ou internationaux de libre échange, ce mécanisme vise à introduire le droit pour des entreprises d'attaquer un État devant un tribunal arbitral (trois arbitres sont alors nommés, un par l'entreprise, un par l'État et un troisième par la Cour elle-même).

Dans le cas de l'étiquetage des OGM, par exemple, ce tribunal arbitral pourrait être amené à demander des compensations à un État en faveur d'une entreprise qui parviendrait à démontrer que la loi en vigueur dans ce pays lui a fait perdre de potentiels gains de plusieurs millions d'euros.

Dans le cadre du TAFTA, le démantèlement de l'étiquetage est clairement un des objectifs des entreprises. L'Association étasunienne des Confiseurs, qui regroupe notamment Nestlé ou Hershey, déclarait récemment : « L'industrie étasunienne aimerait aussi que l'accord Union européenne / États-Unis permette de supprimer l'étiquetage obligatoire et la traçabilité ».

Si ce traité était signé et si cette clause était intégrée, le niveau de réglementation serait forcément revu à la baisse et les États, craignant, le rapport de force avec les entreprises, pourraient se montrer beaucoup moins solides face aux offensives des agrochimistes.

*La Commission du Codex Alimentarius, créée en 1963 par la FAO et l'OMS, met au point des normes alimentaires, des lignes directrices et des codes d'usages internationaux et harmonisés visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des aliments.

La société civile réagit aux USA

Les consommateurs américains réclament l'information sur les OGM qui leur a toujours été refusée. Leur souhait, aussi légitime soit-il, se heurte au lobby de l'industrie des biotechnologies et de l'agro-alimentaire. Ces derniers ont par exemple dépensé des millions de dollars pour faire échouer deux référendums sur la question des OGM en Californie. Pourtant, certains États commencent à réagir comme le Connecticut, le Maine et, récemment, le Vermont qui ont adopté une législation rendant obligatoire l'étiquetage des produits alimentaires contenant des OGM. Dans le Maine cette loi a été ratifiée le 8 mai 2014. Deux mois seulement après son adoption, elle a fait l'objet d'un recours en justice déposé par plusieurs entreprises de l'agroalimentaire ainsi que par l'association des épiciers au motif de son inconstitutionnalité.

Pour en savoir plus

Les sites :

- <http://agriculture.gouv.fr/Les-OGM-etat-des-lieux>
- <http://www.infogm.org>
- <http://www.greenpeace.org/france/fr/>
- <http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=966954>
- <https://france.attac.org>

Le film :

« *Bientôt dans vos assiettes (de gré ou de force)* » de Paul Moreira, une enquête mondiale sur les effets dévastateurs des OGM (diffusé sur Canal+ en septembre 2014)

Les livres :

- « *La vérité sur les OGM, c'est notre affaire !* » de Corinne Lepage, éditions Charles Léopold Mayer, 2012.
- « *Le monde selon Monsanto* » de Marie-Monique Robin, éditions La Découverte, 2009.
- « *Semences : une histoire politique* » de Christophe Bonneuil, Frédéric Thomas et Olivier Petitjean, éditions Charles Léopold Mayer, 2012.



Crédit photo : gerhard Linnekogel / Eyesee

**94 % de nos sociétaires sont prêts à nous recommander⁽¹⁾.
Et vous ?**

Parrainez vos proches et bénéficiez de réductions allant jusqu'à 90 euros⁽²⁾.

Renseignez-vous et retrouvez les conditions du parrainage en Point d'accueil
ou sur www.macif.fr.



(1) Baromètre interne Macif, mesure de la qualité perçue sur cet item 93,9 % au 3^{ème} trimestre 2014.

(2) Offre soumise à conditions, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Parrainage limité à trois filleuls par an soit une réduction de 15, 30, puis 45 € sur votre prochain appel de cotisation dès la souscription d'un contrat Macif par votre filleul.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**